



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 005-210501664-20220629-2022_057-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-057

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

| NOMBRE DE MEMBRES | |
|--|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 13 |
| Absents | 2 |
| Nombre de suffrages exprimés : | |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| <u>Date de convocation</u> 23/06/2022 | |
| <u>Date d'affichage</u> 23/06/2022 | |

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine,

Procuration :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette

Absent :

M. COULLOMB Christian

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

SUBVENTION À L'ASSOCIATION GARE AU SERROIS

Mme Delphine RICHIER, adjointe responsable de la commission Vie Associative, présente le dossier de demande de subvention déposé par l'association du moto club Gare aux Serrois pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'attribution d'une subvention de 200.00 € à l'association Gare aux Serrois
- Autorise le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres
Le Maire,



Daniel ROUIT.